

SÉNAT

Le lundi 12 février 1951

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

COMITÉ DES FINANCES

ADOPTION DU RAPPORT

L'honorable T. A. Crerar présente le 1^{er} rapport du comité permanent des finances et en propose l'adoption.

L'adjoind au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité propose que son quorum soit réduit à neuf membres.

L'honorable M. Reid: Honorables sénateurs, en ma qualité de membre du comité, qu'il me soit permis de demander quand le comité s'est réuni, car je n'ai reçu aucun avis.

L'honorable M. Robertson: On a pour pratique de convoquer une réunion générale pour fins d'organisation. Tous les sénateurs désignés par le comité de sélection assistent à la réunion afin d'élire les présidents de tous les comités permanents, sauf le comité des divorces qui choisit son propre président. On ne convoque aucune réunion des divers comités au stade de l'organisation. Toutefois, comme il s'agit d'une coutume relativement nouvelle, on pourrait y apporter certains changements.

(La motion est adoptée.)

LE SÉNAT ET SON ŒUVRE

MOTION

L'honorable Wishart McL. Robertson propose:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué aux fins de faire enquête et rapport sur les mesures qui lui semblent nécessaires ou opportunes afin de permettre au Sénat de fournir le meilleur apport possible au bien-être de la population du Canada.

—Honorables sénateurs, peu après ma nomination au poste de leader du Gouvernement au Sénat, j'ai dû avouer devant mes collègues, comme j'ai dû le faire maintes fois depuis, que l'ordre du jour ayant été épuisé, nous n'étions saisis d'aucune question. Je me souviens qu'un sénateur d'en face,—feu le sénateur Ballantyne, sauf erreur,—me pria alors de demander au Gouvernement au pouvoir de nous fournir plus de besogne. Il proposa en particulier qu'un plus grand nombre de mesures ministérielles fussent présentées d'abord au Sénat. Je ne demandais pas mieux que d'acquiescer à sa demande, qu'il formulait de la façon courtoise dont il était coutumier.

A la première occasion, je pris rendez-vous chez feu M. Mackenzie King, alors premier ministre. Après que je lui eus exposé la question, il s'engagea immédiatement à en saisir ses collègues, ce qu'il fit par la suite. J'étais sur le point de me retirer lorsqu'il me pria de m'asseoir. Alors, au cours d'une conversation intime et charmante,—telle qu'en gardent, précieusement le souvenir nombre de sénateurs,—il discuta avec moi la question du Sénat et de ses fonctions. Évoquant le passé il me rappela les débats qui avaient porté sur le Sénat depuis la Confédération. Il me signala les diverses occasions où lui et d'autres personnes avaient formulé des propositions touchant la réforme du Sénat, les volumes écrits sur ce sujet et ajouta, si ma mémoire est fidèle, que certaines élections avaient été menées, pour une part, autour de la question. A son avis, toute proposition tendant à réformer le Sénat découle inévitablement, au moins en partie, de l'attitude du Gouvernement au pouvoir, qui a peut-être eu maille à partir avec le Sénat et estime, en conséquence, qu'il y a lieu de le réformer. Par le passé, de telles divergences d'opinion avaient donné lieu à la réforme de la Chambre haute dans maints pays. Le premier ministre me confia: "J'ai toujours eu l'intention de m'occuper de la réforme du Sénat avant de quitter mon poste de premier ministre, mais tant de questions surgissent chaque jour qu'il m'est difficile de concentrer mon attention sur celle-là. C'est à une époque où les relations entre les deux Chambres sont excellentes, à mon sens, qu'il y aurait lieu d'effectuer une réforme, car alors la situation s'y prêterait beaucoup mieux. Somme toute, quelle que soit la proposition du Gouvernement, elle devra rallier l'assentiment du Sénat. A mon humble avis, poursuivait-il, c'est au Sénat lui-même qu'il incombe d'étudier le problème." Se tournant alors vers moi, il affirma que, puisque je venais d'assumer le poste de leader du Sénat, sous sa direction, c'est moi qui devais en prendre l'initiative. Sans s'engager définitivement, il me donna à entendre que si, en temps et lieu le Sénat, dans sa sagesse, formulait des propositions qui lui semblaient pratiques et qui étaient bien accueillies du public, il les soumettrait pour examen à ses collègues.

Il va sans dire que cet entretien m'impressionna vivement. Il me souvient particulièrement que M. King évoqua les problèmes toujours plus complexes auxquels les gouvernements contemporains ont à faire face et les difficultés qu'éprouvent les parlements à rester à la hauteur de leur tâche. Il exprima le regret qu'on ne pût recourir davantage,